

DÉPARTEMENT  
de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

de Rochefort

CANTON

de Royan

OBJET :

MARCHES  
Cornardeau  
et Mirlande

NOMBRE

de  
Conseillers municipaux  
pris part au vote :

118018

DATE

de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 JUILLET 1948

L'an mil neuf cent quarante huit, le treize du mois  
de Juillet, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. REGAZONI, Ch. Maire, en session 

	ordinaire
	extraordinaire

  
d'après convocations faites le 7 Juillet 1948

Etaient présents : MM. Ch. Regazoni, Veysière,  
Rochedereux, Chauboulan, Frugnaud, Belle  
Rikosky, M. Baudet, Brotreau, Bujard, Chazeaud  
Couill, Coussinet, Domecq, Dufour, Jaillaud,  
Jacquet, Main, Moulins, Pradeau, Pouget  
Neufin, Simon.

Absents : MM. Métadier, Thirion, Chollet

Excusés : M. Seugnet, Bouchet.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Monsieur Bujard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Monsieur CORNARDEAU fournit aux cantines  
scolaires du lait et des fromages.

Monsieur MIRLANDE fournit des légumes.

Le montant des fournitures excède pour l'an-  
née 1947-48 la somme de 125.000 frs (cent vingt  
cinq mille frs).

Le Conseil autorise M. le Maire à passer avec  
ces deux commerçants un traité de gré à gré du  
montant maximum de 300.000 frs. (trois cent  
mille francs)

APPROUVÉ

La Rochelle, le 1<sup>er</sup> AOÛT 1948

Pour le PRÉFET,  
Le Secrétaire Général,

*[Signature]*



Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :  
Le Maire,



*[Signature]*



307 P. 110/117  
23 AOUT 1948

MARCHE de GRE A GRE

ENTRE :

Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 1914-18  
Autorisé par délibération en date du 13 Juillet 1948

ET :

Monsieur CORNARDEAU Yves, Fromagerie Semussacaise, Place  
de Ribérou à Saujon

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur CORNARDEAU Yves s'engage à fournir aux cantines sco-  
laires de Royan, au fur et à mesure de leurs besoins le lait,  
beurre et fromages, nécessaires à leur fonctionnement.

Le présent marché est valable pour les articles livrés  
pendant les sept premiers mois de l'année 1948 et pour un total  
d'achat limité à 300.000 frs (trois cent mille francs)

A Royan, le 26 Juillet 1948

Le Fournisseur,

APPROUVÉ

La Rochelle, le 16 AOUT 1948

Pour le PRÉFET,  
Le Secrétaire Général,



Le Maire,

*Maire*

del. voir Barrot

MARCHE DE GRE A GRE



ENTRE :

M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date  
du 14 Décembre 1948

ET :

M. CORNARDEAU Yves, Gestion lait, Place de Ribéreux à  
Saujon

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

M. Cornardeau Yves s'engage à fournir aux cantines scolaires de Royan, au fur et à mesure de leurs besoins et pendant l'année scolaire 1948-49, le lait, le beurre, le fromage et autres articles de laiterie qui lui seront demandés par les directeurs des cantines.

Le présent marché est limité à la somme de 300.000 frs  
(TROIS CENT MILLE FRANCS)

A ROYAN, le 18 Décembre 1948

Le Maire,

Le Fournisseur,



APPROUVE

La Rochelle, le 11 JANV 1949

Pour le PRÉFET,  
Le Secrétaire Général



Commune de Saujon  
Place de Ribéreux Tél...